



Conseil économique et social

Distr. générale
14 juillet 2025
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Cinquième session

Genève, 21 novembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture du débat général et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 21 novembre 2025, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture du débat général et adoption de l'ordre du jour.
2. État de la ratification du Protocole.
3. Promotion et renforcement des capacités :
 - a) Mécanismes de coordination et synergies ;
 - b) Activités sous-régionales et nationales.
4. Mécanismes d'établissement de rapports et d'examen du respect des dispositions :
 - a) Mécanisme d'établissement de rapports ;
 - b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions.
5. Développement du Protocole et modernisation des registres des rejets et transferts de polluants.

* La cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se tiendra juste après la huitième session de la Réunion des Parties à la Convention (17-19 novembre 2025). Le débat conjoint de haut niveau des deux Réunions des Parties aura lieu le 20 novembre 2025. L'ordre du jour provisoire du débat conjoint de haut niveau fera l'objet d'un document distinct. De plus amples informations sont disponibles sur la page Web consacrée aux deux sessions : <https://unece.org/environmental-policy/events/MoP8-MoPP5-JHLS>.



6. Programme de travail et fonctionnement du Protocole :
 - a) Exécution du Programme de travail pour 2022-2025 ;
 - b) Futur programme de travail pour 2026-2029 ;
 - c) Dispositions financières.
7. Élection de la présidence, de la vice-présidence et des autres membres du Bureau.
8. Date et lieu de la sixième session ordinaire.
9. Questions diverses.
10. Examen et adoption des décisions.
11. Clôture de la session.

II. Annotations

La cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants aura lieu le 21 novembre 2025, à Genève. La Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) tiendra sa huitième session du 17 au 19 novembre 2025, à Genève. Le débat conjoint de haut niveau de la Réunion des Parties à la Convention et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants aura lieu le 20 novembre 2025. Un rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole, présenté oralement par le Bureau conformément à l'article 17 du Règlement intérieur (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/1, annexe), sera approuvé à cette occasion au titre du point 2 de l'ordre du jour.

En plus des documents traitant de questions ou de thèmes particuliers relevant des différents points de l'ordre du jour, deux documents établis par le secrétariat fourniront des informations générales pertinentes pour de nombreux points devant être examinés au cours du débat général et ne seront donc pas mentionnés à nouveau après chaque point en tant que documents d'information, à moins qu'ils ne fassent expressément l'objet du point examiné. Il s'agit des documents suivants :

- a) Rapport de synthèse sur l'état de l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2025/6) ;
- b) Rapport sur l'exécution du programme de travail relatif au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2022-2025 (ECE/MP.PRTR/2025/3).

De plus, les rapports nationaux sur l'application du Protocole, qui peuvent être consultés sur le site Web du Protocole¹, peuvent également fournir des informations générales utiles pour un certain nombre de points de l'ordre du jour.

1. Ouverture du débat général et adoption de l'ordre du jour

Horaire : 10 heures-10 h 10.

Le (la) Président(e) de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) ouvrira la session. La Réunion des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de sa cinquième session tel qu'il figure dans le présent document.

Document(s)

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session (ECE/MP.PRTR/2025/1)

¹ Voir <https://prtr.unece.org/national-reports/reports>.

2. État de la ratification du Protocole

Horaire : 10 h 10-10 h 20.

Le secrétariat informera les participants de l'état des ratifications, acceptations, approbations et adhésions concernant le Protocole. Les délégations seront invitées à rendre compte des faits nouveaux ou attendus à cet égard. L'état actuel de la ratification du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants peut être consulté en ligne².

3. Promotion et renforcement des capacités

a) Mécanismes de coordination et synergies

Horaire : 10 h 20-10 h 50.

La Réunion des parties sera invitée à examiner les domaines dans lesquels elle pourrait coopérer avec des organisations partenaires, notamment dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE). À cet égard, elle sera informée des activités menées, en particulier, par le Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ainsi que par d'autres organisations.

Document(s)

Rapport sur la quatrième Table ronde mondiale sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MR.PRTR/2025/5)

Rapport sur l'exécution du programme de travail relatif au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2022-2025 (ECE/MR.PRTR/2025/3).

b) Activités sous-régionales et nationales

Horaire : 10 h 50-11 h 5.

Les représentants des Parties, des signataires et d'autres États intéressés, en particulier les pays en transition économique, ainsi que d'autres parties prenantes seront invités à faire part de leurs vues sur les besoins et les priorités en matière de renforcement des capacités concernant les registres des rejets et transferts de polluants.

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note des activités de renforcement des capacités en cours et prévues et à fournir des indications sur l'orientation future de ces activités.

Document(s)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa neuvième réunion (ECE/MR.PRTR/WG.1/2022/2)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa dixième réunion (ECE/MR.PRTR/WG.1/2023/2)

Rapport du Groupe de travail des Parties sur sa onzième réunion (ECE/MR.PRTR/WG.1/2024/2)

Rapport sur l'exécution du programme de travail relatif au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2022-2025 (ECE/MR.PRTR/2025/3).

² Voir unece.org/environment-policy/public-participation/aarhus-convention/status-ratification.

4. Mécanismes d'établissement de rapports et d'examen du respect des dispositions

a) Mécanisme d'établissement de rapports

Horaire : 11 h 5-11 h 45.

Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions présentera un rapport de synthèse sur l'état de l'application du Protocole. La Réunion des Parties sera invitée à examiner l'application du Protocole en se fondant sur les rapports nationaux soumis par les Parties et sur le rapport de synthèse.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les prescriptions en matière d'établissement de rapports.

Document(s)

Rapport de synthèse sur l'état de l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2025/6)

Projet de décision V/1 sur les prescriptions en matière d'établissement de rapports (ECE/MP.PRTR/2025/7)

b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions

Horaire : 11 h 45-12 h 30

Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole rendra compte des activités menées par le Comité depuis la quatrième session de la Réunion des Parties (Genève, 21 et 22 octobre 2021).

La Réunion des Parties sera invitée à prendre note du rapport du Président.

Elle devrait également élire les membres du Comité d'examen du respect des dispositions, en s'appuyant sur l'état actuel de la composition du Comité tel que décrit dans la note du secrétariat sur le sujet.

Document(s)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa onzième réunion (ECE/MP.PRTR/C.1/2021/6)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa douzième réunion (ECE/MP.PRTR/C.1/2022/2)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa treizième réunion (ECE/MP.PRTR/C.1/2023/2)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa quatorzième réunion (ECE/MP.PRTR/C.1/2024/2)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur sa quinzième réunion (ECE/MP.PRTR/C.1/2025/2)

Composition du Comité d'examen du respect des dispositions (ECE/MP.PRTR/WG.1/2024/5)

5. Développement du Protocole et modernisation des registres des rejets et transferts de polluants

Horaire : 12 h 30-13 heures et 15 heures-15 h 30

Les Parties et les parties prenantes seront invitées à rendre compte et à discuter des activités pertinentes concernant l'évolution des systèmes de registres des rejets et transferts de polluants.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les moyens de moderniser les registres des rejets et transferts de polluants, d'encourager leur mise en place à l'échelle mondiale et de créer des synergies.

Document(s)

Projet de décision V/2 sur les moyens de moderniser les registres des rejets et transferts de polluants, d'encourager leur mise en place à l'échelle mondiale et de créer des synergies (ECE/MP.PRTR/2025/8)

6. Programme de travail et fonctionnement du Protocole

a) Exécution du Programme de travail pour 2022-2025

Horaire : 15 h 30-15 h 45.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner l'exécution de l'actuel programme de travail relatif au Protocole (ECE/MP.PRTR/2021/6/Add.1, décision IV/3, annexe) en se fondant sur les rapports établis par le secrétariat.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail relatif au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2022-2025 (ECE/MP.PRTR/2025/3)

Rapport sur les contributions et les dépenses liées à l'exécution du programme de travail relatif au Protocole pour 2022-2025 (ECE/MP.PRTR/2025/4)

b) Futur programme de travail pour 2026-2029

Horaire : 15 h 45-16 h 5.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement le projet de décision sur le programme de travail pour 2026-2029.

Document(s)

Projet de décision sur le programme de travail relatif au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2026-2029 (ECE/MP.PRTR/2025/9)

c) Dispositions financières

Horaire : 16 h 5-16 h 25.

Les délégations seront invitées à faire des annonces de contributions pour appuyer l'exécution du programme de travail. La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter provisoirement un projet de décision sur les dispositions financières.

Document(s)

Projet de décision V/4 sur les dispositions financières au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2025/10)

7. Élection de la présidence, de la vice-présidence et des autres membres du Bureau

Horaire : 16 h 25-16 h 40.

La Réunion des Parties devrait élire un(e) président(e) et deux vice-président(e)s parmi les représentants des Parties présentes à la session, conformément à l'article 18 du Règlement intérieur (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/1, annexe). Elle devrait également élire les autres membres du Bureau parmi les représentants des Parties,

conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du Règlement intérieur. De plus, conformément au paragraphe 2 de la décision I/1, les organisations non gouvernementales devraient désigner des représentants qui participeront aux réunions du Bureau en tant qu'observateurs.

8. Date et lieu de la sixième session ordinaire

Horaire : 16 h 40-16 h 45.

La Réunion des Parties devrait examiner les options envisageables concernant la date et le lieu de sa sixième session ordinaire, en tenant compte de la disposition de l'article 17 du Protocole, selon laquelle, sauf si les Parties au protocole en décident autrement, la Réunion des Parties tient ses sessions ordinaires juste après les réunions ordinaires des Parties à la Convention d'Aarhus ou en parallèle avec elles.

9. Questions diverses

Horaire : 16 h 45-16 h 50.

Les délégations souhaitant proposer l'inscription de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

10. Examen et adoption des décisions

Horaire : 17 h 15-17 h 50³.

La Réunion des Parties sera invitée à examiner et à adopter officiellement les projets de décision auxquels il est fait référence aux points précédents de l'ordre du jour.

11. Clôture de la session

Horaire : 17 h 50-18 heures.

Après l'adoption des décisions par la Réunion des Parties, le (la) Président(e) prononcera officiellement la clôture de la session.

³ Il y aura une pause café entre 16 h 50 et 17 h 15 au cours de laquelle la liste des décisions sera finalisée. Pour offrir les mêmes possibilités aux délégations anglophones, francophones et russophones et pour économiser le papier, le texte des projets de décisions et de conclusions de la réunion sera projeté sur un écran environ 45 minutes avant la clôture de la réunion et présenté oralement par le (la) Président(e) pour que les participants puissent bénéficier des services d'interprétation. La liste des décisions sera envoyée aux participants par courrier électronique après la réunion.